



EXPLORER APPRENDRE GRANDIR



VILLE DE GRISSAN
ENFANCE JEUNESSE
MODE D'EMPLOI



L'ESPRIT DU SUD



EDITO

Une rentrée des classes sereine et facilitée !

Le grand jour est arrivé et tout est fin prêt pour accueillir vos enfants dans nos écoles.

Pour vous accompagner dans vos démarches scolaires, extra-scolaires et de loisirs auprès de nos services municipaux, le livret « enfance et jeunesse » a été réalisé par la ville de Gruissan. Il est à votre disposition.

Parce que la réussite éducative de notre jeunesse nous est chère, et parce que, vous, leurs parents, vous nous accordez votre confiance, nous nous engageons à vos côtés pour garantir un accueil et des services adaptés à vos besoins.

Dans cet esprit, nous avons créé l'Espace citoyen en ligne. Il a pour objectif de faciliter et de simplifier toutes vos démarches pour organiser le quotidien de nos petits écoliers.

Comme chaque année, notre souhait est que chaque enfant scolarisé puisse bénéficier d'une égalité de traitement. A cette fin, la municipalité prend en charge les frais de fournitures scolaires et de transport.

De plus, notre volonté d'aller vers une société solidaire et inclusive reste inchangée et se matérialise par l'accueil au sein de notre école d'une Unité d'Enseignement Externalisé Polyhandicap (UEEP) avec un accompagnement personnalisé des enfants d'un Institut Médico-Educatif (IME).

Les classes Orchestre à l'Ecole et Art & Musique sont reconduites cette année pour une ouverture et une découverte culturelle épanouissante de la musique par les enfants. Soucieuse du respect de l'environnement et notamment du développement des mobilités douces sur Gruissan, la commune propose une série de services qui a vocation à former de futurs citoyens responsables et autonome : ramassage scolaire à vélo, installations de garages à vélo devant l'école et initiation au code de la route avec les permis vélos et trottinette ...

Parallèlement, une politique communale en matière d'alimentation a été construite afin de soutenir les circuits alimentaires de qualité et de proximité en s'appuyant sur le recours à des produits Bio et labellisés et en proposant des menus équilibrés et variés. Ils sont concoctés sur place par notre équipe du Soleilhas, pour satisfaire et faire découvrir de nouvelles saveurs avec notamment un menu végétarien par semaine.

Afin que cette rentrée et l'année scolaire qui suit se déroulent dans de bonnes conditions, tous nos services sont mobilisés à vos côtés pour vous apporter satisfaction. Nous souhaitons donc à tous les enfants de la commune, à leurs parents, ainsi qu'à leurs enseignants, une bonne rentrée.

Alexia Lenoir, adjointe au maire en charge de l'enfance-Jeunesse, et Didier Codorniou, Maire de Gruissan

LE SERVICE ENFANCE JEUNESSE C'EST



POUR LE NOURRISSON

- ▶ Le RPE
(Relais Petite Enfance)
- ▶ Crèche
- ▶ RAM
- ▶ Jeux du jeudi
- ▶ Guichet Unique



POUR L'ENFANT

- ▶ Écoles Maternelle et élémentaire
- ▶ Aide aux devoirs
- ▶ Accueil et Périscolaire
- ▶ Transports Scolaire
- ▶ Garderie Midi
- ▶ ALSH (centre de loisirs)
- ▶ Restauration Scolaire
- ▶ Conseil Municipal Enfants
- ▶ École Municipale des Sports



POUR L'ADOLESCENT

- ▶ Conseil Municipal des Jeunes
- ▶ Accueil des Jeunes en MJC
- ▶ Transports Scolaires
- ▶ «Passe ton permis»
- ▶ Passe ton BAFA»
- ▶ «Bourse aux Projets»



NOUVEAU ! L'ESPACE CITOYEN

facilite votre quotidien pour l'inscription et la gestion du quotidien de vos enfants pour les services crèche, périscolaire, cantine, centre de loisirs.

POUR CRÉEZ VOTRE ESPACE PERSONNEL :

- ▶ www.espace-citoyens.net/ville-gruissan/espace-citoyens/
- ▶ ou en flashant le QR Code





LE RPE (Relais Petite Enfance)

3 Services dans un même lieu

1/ LE GUICHET UNIQUE pour vous simplifier la vie !

- ▶ Vous y trouverez les infos sur les différents modes de garde à Gruissan (disponibilité, localisation, coût ...)
- ▶ Vous serez conseillé sur le mode de garde individuel ou collectif adapté à vos besoins.
- ▶ Vous serez accompagné dans les démarches administratives.

HORAIRES D'ACCUEIL

Lundi 14h30 à 17h

Judi 14h à 18h

RDV - 06 31 20 62 28



2/ LES JEUX DU JEUDI

Bienvenue aux enfants et aux familles !

- ▶ Vous souhaitez que votre enfant soit en contact avec d'autres enfants dans un espace aménagé pour lui ?
- ▶ Vous recherchez un lieu pour rencontrer et échanger avec d'autres parents ?
- ▶ Une professionnelle de la petite enfance vous accueillera.
- ▶ Gratuit et sans inscription.

HORAIRES D'ACCUEIL

Les jeudis matin de 9h à 12h

pour les enfants de 0 à 6 ans.

Fermé pendant les vacances scolaires

3/ LE RELAIS ASSISTANT(E) MATERNEL(LE)

Un lieu d'écoute, d'information et d'échanges pour la qualité de l'accueil de l'enfant à domicile !

- ▶ Les enfants participent à des activités d'éveil propices à la socialisation.
- ▶ Les parents ont toutes les infos pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée ou d'une garde à domicile.
- ▶ Les assistant(e)s maternel(le)s ou gardes à domicile disposent d'un lieu d'échange, de formation

et de partage d'expérience pour la construction d'une identité professionnelle.

HORAIRES D'ACCUEIL

Ateliers pour les enfants :

lundi, mardi, vendredi : 9h > 12h

Accueil individuel parents, assistantes maternelles, gardes à domicile :

lundi : 14h30 > 17h

jeudi : 14h > 18h ou sur RDV.



LA CRÈCHE

Un accueil occasionnel et régulier

LA CRÈCHE

La crèche accueille les enfants âgés de 10 semaines à 6 ans.

Elle est composée de :



POUR L'INSCRIPTION

Un contrat est passé avec la famille :

- ▶ à partir des besoins qu'elle expose,
- ▶ et des contraintes horaires liées à la qualité de l'accueil dans la collectivité.

Ce contrat détermine, pour la durée de l'inscription :

- ▶ l'amplitude journalière de l'accueil,
- ▶ le nombre de jours réservés par semaine,
- ▶ le nombre de mois de fréquentation.

LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DES FAMILLES

Elle est forfaitaire et mensuelle

Les tarifs sont fixés par contrat avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aude en fonction de la composition des familles et de ses revenus.

HORAIRES & INFOS

Du lundi au vendredi : 7h30 > 18h30

(sauf les jours fériés, la semaine entre Noël et jour de l'An et la deuxième semaine des vacances d'hiver).

LES ÉCOLES

Directrice de l'école maternelle : Christelle Sierra
Directrice de l'école élémentaire : Cécile Berard



INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE

- ▶ **En premier lieu** : les inscriptions à l'école Maternelle et à l'école Élémentaire se font auprès des Directrices des écoles respectives.
- ▶ Puis s'en suit une inscription administrative auprès du service Enfance-Jeunesse.

Les familles doivent fournir les documents suivants :

- ▶ Photocopie du livret de famille (en cas de divorce, justificatif fixant le domicile de l'enfant et accord écrit de l'autre parent s'il y a lieu).
- ▶ Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ▶ Certificat de radiation de l'école quittée pour les enfants qui étaient précédemment scolarisés dans une autre école.
- ▶ En cas d'hébergement, attestation d'hébergement + pièces justificatives.

HORAIRES D'ACCUEIL

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi / De 9h à 12h et de 14h à 17h

Les enfants peuvent être accueillis 10 minutes avant 9h et 14h dans les plages horaires et conditions fixées par les enseignants et précisées dans le règlement intérieur de l'école.

ALLER À L'ÉCOLE AUTREMENT ! TOUS À L'ÉCOLE EN VÉLO

le ramassage scolaire à vélo encadré
par les éducateurs sportifs de la ville

2 circuits : balnéo > école & chalets > école

- ▶ Du lundi 08 septembre au vendredi 17 octobre 2025
- ▶ Du lundi 18 mai au vendredi 03 juillet 2026

Retrouvez toutes les infos, parcours et modalités d'inscription :
sur www.ville-gruissan.fr

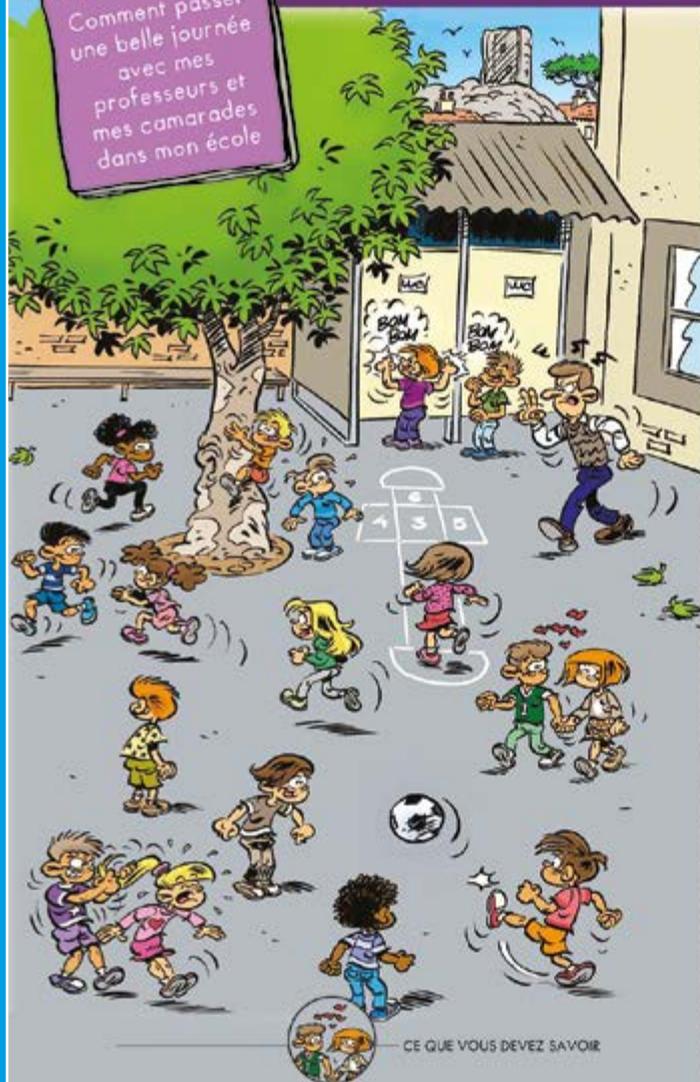
Info et inscription service enfance jeunesse : 04 68 75 21 07
centredeloisirs@ville-gruissan.fr



ÉCOLIERS À GRISSAN

RÉALISÉ AVEC LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Comment passer
une belle journée
avec mes
professeurs et
mes camarades
dans mon école



CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Cette instance de la Démocratie Participative constitue pour les enfants grissanais un tremplin vers l'apprentissage du fonctionnement de leur commune.

Cet engagement citoyen se traduit par le montage de projets, toujours dans l'intérêt général, et souvent leur réalisation.

Le mode d'élection, ouvert aux CM1 et CM2 et le fonctionnement, maire, adjoints avec délégation et conseillers municipaux sont identiques à ceux des élèves-adultes.



ON SE COMPORTE BIEN AVEC SES COPINES ET COPAINS

Respecter les consignes
des adultes

Etre poli et éviter
les gros mots

Ne pas se disputer
ni se bagarrer

Ne pas se moquer des amoureux

ON S'AMUSE DANS LA COUR

Jouer ensemble et
partager les jeux

Ne pas grimper sur les rampes et
les arbres

Ne pas sauter
dans les flaques d'eau

LES TOILETTES ET SES OCCUPANTS

Laisser les toilettes propres

Respecter l'intimité des autres

Ne pas jouer avec
le papier mouillé

Ne pas faire de batailles d'eau



SI TU NE RESPECTES PAS CES REGLES DE VIE TU T'EXPOSES À

Faire des excuses

OU
Etre privé d'une partie
de la récréation

OU
Avoir un mot dans
le cahier de liaison

OU
Avoir une punition écrite

OU
Etre convoqué avec tes parents



ACCUEIL PÉRISCOLAIRE



L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

est organisé tous les jours de classe

Il permet de prendre en charge les enfants avant la classe le matin et après la classe le soir. Les enfants sont accueillis par des animateurs diplômés et des activités sont organisées.

HORAIRES D'ACCUEIL

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi : 7h30 > 9h / 17h > 19h

Les tarifs sont calculés en fonction du Quotient Familial.



LA GARDERIE DU MIDI

Chaque jour scolaire, une garderie gratuite est organisée

Elle permet aux parents qui ne sont pas disponibles aux heures de sortie de classe à 12h et de rentrée à 14h de laisser leurs enfants.

HORAIRES D'ACCUEIL

Les enfants sont gardés dans les locaux et la cour de l'école maternelle de 12h à 12h30 et de 13h30 à 14h.

ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE (étude surveillée)

Un animateur diplômé encadre ce temps afin d'accompagner au mieux les enfants.

HORAIRES D'ACCUEIL & TARIFS

2€ de l'heure / Lundi & Jeudi



TRANSPORTS SCOLAIRES

Un ramassage scolaire est organisé matin et soir chaque jour scolaire.



CONDITIONS D'ACCÈS

► Pour les familles domiciliées à Gruissan et habitant à **3 km** et plus de l'école.

CENTRE DE LOISIRS

ALSH Accueil de Loisirs Sans Hébergement



LE FONCTIONNEMENT

- ▶ L'accueil est organisé **le mercredi et pendant les vacances scolaires** dans les locaux de «Cap au Large».
- ▶ Les enfants sont accueillis par tranche d'âge.
 - **3 à 6 ans : Accueil de Loisirs Maternelle**
 - **7 à 11 ans : Accueil de Loisirs élémentaire**
- ▶ L'accueil se déroule **chaque mercredi de l'année scolaire et pendant les vacances scolaire** (fermeture annuelle du 22 au 26 décembre 2025 et du 02 au 06 mars 2026).
- ▶ Les tarifs sont calculés **en fonction du Quotient Familial**.

HORAIRES D'ACCUEIL

Accueil complémentaire du matin : 7h30 > 8h30

Accueil du matin : 8h30 > 9h30

Journée : 9h30 > 17h

Accueil du soir : 17h > 17h30

Accueil du soir complémentaire : 17h30 < 18h30

LES ACTIVITÉS DE L'ALSH

De nombreuses activités sont proposées par une équipe d'animateurs diplômés : activités sportives, artistiques et de plein air.

LES MODALITÉS D'INSCRIPTION

- ▶ Le dossier est établi **au service Enfance-Jeunesse**.
- ▶ Les familles doivent **réserver les places** jusqu'à la veille avant 12h
- ▶ Les inscriptions sont acceptées en fonction des **places disponibles**.
- ▶ L'ouverture des inscriptions se fait à **la rentrée des vacances pour la période de vacances suivante**.



RESTAURATION SCOLAIRE

pour les enfants des écoles élémentaire et maternelle

INFOS GÉNÉRALES

Les enfants sont accompagnés au restaurant scolaire le « Soleilhas » pendant la pause méridienne par des animateurs diplômés qui leur proposent également des activités.

HORAIRES D'ACCUEIL & INFO

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis

Les menus sont en ligne et consultables sur l'application NONA avec le code d'accès ia7vc

LES INSCRIPTIONS

- ▶ Les familles doivent, tout d'abord, constituer un dossier d'inscription auprès du service Enfance - Jeunesse.
- ▶ Un règlement définissant le fonctionnement est remis lors de l'inscription de l'enfant.



LA FACTURATION

Ont été dissociés le prix du repas qui reste fixe et le prix du temps d'activité qui est établi en fonction du quotient familial.

- ▶ La facture est mensuelle, en fonction du nombre de repas pris.
- ▶ Les familles doivent signaler les absences au service Enfance-Jeunesse la veille avant midi et pour le lundi, le vendredi avant midi.
- ▶ Un tarif majoré à 5€ le repas est appliqué en cas de non-inscription ou d'inscription tardive.
- ▶ En cas d'absence de l'enfant pour maladie, les familles doivent le signaler le jour même avant 9h et fournir le certificat médical. À défaut, elles devront acquitter le prix du repas.

TRANSPORTS SCOLAIRES GRATUITS



LA COMMUNE PREND EN CHARGE LE COÛT DE L'ABONNEMENT AUX TRANSPORTS SCOLAIRES

pour les élèves domiciliés à Gruissan et qui fréquentent les établissements scolaires du second degré de Narbonne.

DEUX CAS POSSIBLES :

▶ **1^{ère} inscription : Le demandeur doit fournir**

- un justificatif d'identité et de domicile de moins de 3 mois
- une photo d'identité.

Il lui est délivré une attestation permettant de renouveler l'abonnement sans faire d'avance financière auprès de la société de transport à l'adresse suivante : **Citiboutique gare routière à NARBONNE**

Toute demande de duplicata sera facturée 10€ par la société de transport.

▶ **Renouvellement d'abonnement :**

- L'ancienne carte
- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois

Une carte d'abonnement nominative est ensuite élaborée par la société de transports du Grand Narbonne.



COÛT RÉEL POUR LA COMMUNE : 84€ PAR ENFANT

▶ L'abonnement est valable pour le titulaire de la carte pour tout déplacement dans le périmètre de l'Agglomération.

▶ Un service gratuit d'envoi de SMS a été mis en place pour être informé en permanence sur l'actualité du réseau.



CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Le Conseil Municipal des Enfants est une instance de la Démocratie Participative.

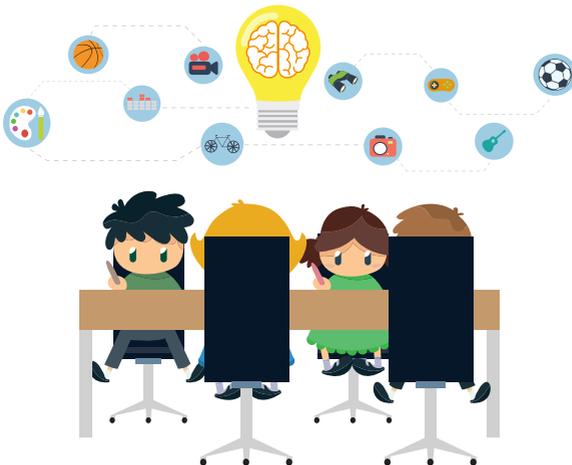
Il est animé par un responsable de l'équipe Enfance Jeunesse.

FONCTIONNEMENT

Ses membres sont élus pour une période de 2 ans parmi les élèves de CM1 et CM2 de l'école de Gruissan.

- ▶ Chaque année, la moitié du Conseil est renouvelée.
- ▶ Le déroulement des élections et la composition du Conseil sont identiques à ceux des adultes.
- ▶ Il se réunit à l'accueil périscolaire **plusieurs fois par mois en commission** et **en plénières** en mairie.
- ▶ Au cours de ces séances sont proposés, étudiés et actés des projets et des actions.

Le Conseil Municipal des Enfants s'engage, se mobilise et s'investit dans de nombreuses actions solidaires et citoyennes sur la commune : Participation au Téléthon, distribution de sac en tissu pour la journée de l'environnement, journée de la gentillesse avec accueil de personnes âgées, décorons nos maisons pour Noël....



CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Le Conseil Municipal des Jeunes est une instance de la Démocratie Participative, il permet aux jeunes de prendre part à la vie citoyenne de la commune.

Il est animé par un responsable de l'équipe Enfance Jeunesse.



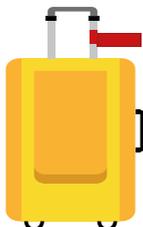
FONCTIONNEMENT

Le Conseil Municipal des Jeunes est un lieu d'apprentissage de l'engagement individuel et collectif. Il favorise le rapprochement entre les générations et s'implique dans les actions pour la jeunesse.

- ▶ Tu as 11 ans ou plus
- ▶ Tu habites à Gruissan
- ▶ Tu as des projets
- ▶ Tu veux bouger avec ta ville

DES PROJETS DU CMJ

- ▶ En 2015, skatepark dans le quartier de Mateille.
- ▶ En 2016, organisation d'un tremplin musical.
- ▶ En 2017, voyage en Normandie sur le site du Débarquement.
- ▶ En 2019, projet d'ici et d'ailleurs sur la thématique du développement durable avec un séjour à Marseille et un en Corse.



L'équipe enfance attend ton appel au 07 84 29 08 87

POINT JEUNES M.J.C

Espace Educatif Jeunesse



POUR LES JEUNES DE 11 À 17 ANS

► Une **animatrice est à leur écoute** pour leurs loisirs, mais aussi pour répondre à leurs attentes et leurs interrogations dans des domaines aussi variés que la citoyenneté, la sexualité, la prévention des conduites à risques, la famille ou leur place dans la société.

► Le Point Jeunes est aussi **un lieu favorisant les initiatives des jeunes** en les impliquant dans la conception et la réalisation.

Ces 3 dernières années : Échange Européen de Jeunes, Voyage à Londres, projet « Mon Village, ma Passion »

POUR LES 18 / 25 ANS

Un accompagnement sur les projets des jeunes, un point d'écoute et d'orientation sur les problématiques des jeunes. Un lieu ressource et un tiers lieu avec mise à disposition d'outils informatiques...

LE PROJET « 100% GAGNANTS » DE L'ANNÉE : ESCAPE GAME « EMPA-TEAM », LE JEU DE RÉFLEXION SUR LE HARCÈLEMENT.

Viens participer à la conception d'un « Escape Game » citoyen lors d'un séjour itinérant dans le Tarn et la Haute Garonne aux vacances d'octobre. Labellisé vacances apprenantes et 100% Gagnants, des aides financières sont accordées sur ce séjour

INFO & HORAIRES D'ACCUEIL

Pendant les périodes scolaires : les mercredis, et samedis de 14h à 19h
les vendredis de 17h à 19h

Pendant les vacances scolaires : Horaires selon programme

Soirées : en fonction de la demande des jeunes

Lieu : MJC / Animatrice : Lorenza Pla

Public : adolescents à partir de 11 ou 12 ans (collégiens et lycéens)

pour le Point jeunes. 18 à 25 ans pour l'accompagnement personnalisé ou collectif

Tel Lorenza : 06 65 05 61 24



SÉJOUR À LA NEIGE

Pratique du ski, découverte du milieu, activités diverses.

INFO & DATE DE SORTIES

Période : vacances scolaires d'hiver / Public : de 8 à 17 ans

Infos MJC à compter d'octobre 2025

Lieu : Station de montagne des Pyrénées / Activités : En fonction de l'enneigement

Le + : Nous acceptons les différentes aides aux vacances (Aide aux Temps Libres, chèques vacances, Pass Colo pour les enfants nés en 2015).

Renseignements : 04 68 49 61 87

LES SÉJOURS VACANCES

► C'est quand ?

- Séjours sous tente aux vacances d'été
- Inscriptions dès le mois d'avril
- Séjour Thématique aux vacances d'octobre
- Des séjours pour les 6/11 ans ; 11/13 ans et 13/17 ans

► Combien ça coûte ?

- Environ 350 € selon les séjours (du lundi au vendredi)
- La carte MJC (18€ ou 23€ selon l'âge)

Les aides au temps libre de la CAF et de la MSA, les chèques vacances, les « pass-colo » sont acceptés. Facilités de paiement. Certains séjours sont labellisés « colo apprenante » offrant une aide supplémentaire et cumulable.

TÉMOIGNAGE

“ L'été dernier je suis partie en colo avec la MJC. Sandrine, Silène et leur équipe nous ont emmenés dans une aventure en pleine nature, nous avons essayé le BMX, le VTT, le paddle sur un lac. Nous étions en petit groupe, nous avons vite fait connaissance entre jeunes ”

«PASSE TON PERMIS»

«PASSE TON BAFA»



Le CCAS de Gruissan a mis en oeuvre un dispositif visant à donner la possibilité aux jeunes de **16 à 25 ans (15 ans pour la conduite accompagnée)** de bénéficier d'une aide au financement :

- ▶ Pour le passage du Permis de Conduire B, initial ou pour la conduite accompagnée.
- ▶ Pour l'obtention du B.A.F.A



CONDITIONS D'ACCÈS

▶ Cette aide financière est accordée après constitution d'un dossier et sous conditions de ressources.

▶ Son montant est déterminé après étude du dossier par comité de pilotage formé par des membres du CCAS.

▶ En contrepartie de l'aide, les candidats doivent faire part de leur volonté de s'inscrire dans une démarche sociale. Ils doivent effectuer une période de bénévolat de 50h minimum :

- **PERMIS** : Pour le permis auprès d'un organisme associatif ou public dans le domaine humanitaire, social, socio-éducatif, culturel, sportif ou environnemental.
- **B.A.F.A** : Pour le B.A.F.A en intervenant dans les activités périscolaires ou extrascolaires de la Commune ou auprès d'un organisme socio-éducatif agréé.

▶ Ce n'est que lorsque le candidat a **rempli toutes les conditions** décrites dans le dispositif et que le dossier a été validé par le comité de pilotage que le montant de l'aide peut être versée.

▶ Le montant définitif de l'aide est fixé par le Conseil d'Administration du CCAS.

DURÉE DU DISPOSITIF : 1 an (2 ans pour la conduite accompagnée)

CONTACT : 15 avenue Jean Carbonel -11430 Gruissan - 04 68 75 21 00

BOURSE AUX PROJETS JEUNES CITOYENS INNOVANTS POUR LES 16 / 25 ANS



VOUS AVEZ UNE IDÉE INNOVANTE* ?

DANS LE DOMAINE DE LA SOLIDARITÉ / CITOYENNETÉ / ENVIRONNEMENT

DÉPOSEZ VOTRE CANDIDATURE

- 1. CONSTRUISEZ VOTRE PROJET :** rédigez votre dossier de candidature, contactez des partenaires potentiels.
- 2. LE DÉPÔT DU DOSSIER :** auprès du service social.
- 3. LE JURY :** Vous présentez votre projet devant un jury composé d'élus et de techniciens spécialisés dans le domaine de la jeunesse. La présence des éventuels partenaires est vivement conseillée.
- 4. ET APRÈS ?** Le projet doit être réalisé dans l'année suivant la date de notification de l'attribution de la bourse (12 mois). Les bénéficiaires de la bourse s'engagent à fournir un rapport d'activité moral et financier sur la réalisation du projet dans un délai de 6 mois après la réalisation de l'action. Une restitution (de type exposition, diaporama, article ou conférence de presse...) ouverte au public devra être organisée en lien avec les services de la commune.

* Cette année les projets qui s'inscrivent dans les dynamiques suivantes, seront plus particulièrement encouragés : Le sport, la musique, le volontariat, le handicap, les actions intergénérationnelles, bien vieillir, bien vivre ensemble, SCS méditerranée, le 7^{ème} continent.

INFORMATIONS ET CONTACT : CCAS morlaie du Pech / 04 68 75 21 00

L'ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS

L'apprentissage et la pratique de nombreuses activités
physiques et sportives pour les 3 / 12 ans



**L'ÉCOLE MUNICIPALE
DES SPORTS**

GRUISSAN POUR LES 3 / 12 ANS

PRATIQUEZ TOUTE L'ANNÉE
UNE MULTITUDE
D'ACTIVITÉS SPORTIVES

LES TARIFS 2025/2026

DE SEPTEMBRE À JUIN :
LES MERCREDIS : 10H/12H
(HORS VACANCES SCOLAIRES)

1 ENFANT : 100€
2 ENFANTS : 148€
3 ENFANTS : 173€

INSCRIPTION : 04 68 75 21 07

HORS VACANCES SCOLAIRES

les mercredis de **10h00 à 12h00**, pour les **3/12 ans**

POUR LES VACANCES SCOLAIRES (HORS ÉTÉ)

du lundi au vendredi (1 semaine) de **10h00 à 12h00**, pour les **6/12 ans**.

Ces stages multisports sont organisés en partenariat
avec les associations sportives de la ville

Coordinateur : Benjamin Hannedouche et 2 éducateurs sportifs

Contact : centredeloisirs@ville-gruissan.fr

ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ

L'ESPACE DE VIE SOCIALE DE LA MJC



L'espace de vie sociale de la MJC organise un accompagnement à la scolarité à destination des enfants pouvant rencontrer des difficultés d'apprentissage ou souhaitant simplement obtenir une aide ponctuelle ou régulière. Les enfants souffrant de troubles « Dys » peuvent trouver du matériel adapté grâce au projet soutenu par la fondation FREE.

- ▶ En concertation avec l'équipe enseignante de l'école élémentaire, Sandrine et son équipe bénévole aident les enfants à trouver des méthodes afin de mieux apprendre.
- ▶ L'inscription des enfants peut se faire après orientation par les enseignants et après une rencontre avec les parents et les enfants. Des créneaux de 1 à 2h sont proposés à l'enfant après l'école et l'accompagnement est basé sur le volontariat du jeune.

CONTACT : Sandrine 07 67 06 31 29

CINEMA PIERRE RICHARD

VOTRE CINÉMA DE GRISSAN EST ANIMÉ
PAR L'ASSOCIATION CINEM'AUDE



Chaque semaine sont proposés des films famille et des séances spéciales pour les enfants notamment le mardi soir avec des thématiques « Le mardi c'est permis » !

Le Cinéma Pierre Richard se situe avenue de la douane. Un cinéma de proximité qui pratique des tarifs réduits pour les familles nombreuses et les enfants mais aussi des cartes d'abonnement. Profitez-en !

INFOS :

Tarifs : Normal : 7 € / Réduit : 5 € (- de 14 ans, étudiants, demandeurs d'emplois, famille nombreuse, adhérents MJC Grissan, seniors + 60 ans)

Mercredi : 4,50 € / Abonnements : 5 places à 25 € / 10 places à 45 €

Retrouvez tout le programme sur www.ville-grissan.fr



MÉDIATHÈQUE

LA CARTE D'ADHÉSION EST GRATUITE POUR TOUS

- ▶ Vous pouvez donc, en vous rendant à la Médiathèque, obtenir gratuitement votre carte d'abonné en présentant votre carte d'identité et un justificatif de domicile.
- ▶ La Médiathèque propose également des animations que vous pouvez retrouver dans l'agenda du site de la Ville : www.ville-gruissan.fr

CONTACT : 04 68 75 21 30 - mediatheque@ville-gruissan.fr

Avenue Joseph Camp - 11430 Gruissan



ÉCOLE DE MUSIQUE

LA VILLE DE GRISSAN PROPOSE UNE ACTIVITÉ MUSICALE AUX ENFANTS EN CRÈCHE, AU RPE, À L'ÉCOLE MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE. UN DISPOSITIF ORCHESTRE À L'ÉCOLE A ÉTÉ LANCÉ EN 2021 ET SE POURSUIT À CETTE RENTRÉE 2025.

- ▶ Esther Martinat, Diplômée Universitaire de Musique, intervient pour **initier les enfants au chant, au rythme et à la musique dans une classe dédiée.** Elle bénéficie de nombreux instruments et équipements achetés par la Ville.
- ▶ **L'école Municipale de Musique complète ce dispositif avec plusieurs pratiques instrumentales et des chœurs.** Certains cours sont dispensés au sein de la classe de musique entre 12h et 14h pour faciliter l'agenda des familles : Chorale enfant « Le Cœur en Herbe », le jardin musical et la formation musicale.

CONTACT : EDM - service culture : 04 68 65 09 10



VACANCES SCOLAIRES 2024 - 2025

RENTRÉE SCOLAIRE 2025

Lundi 1^{er} septembre 2025

VACANCES D'AUTOMNE 2025

Du lundi 18 octobre au dimanche 03 novembre 2025

VACANCES DE NOËL 2025

Du lundi 20 décembre 2025 au dimanche 05 janvier 2026

VACANCES D'HIVER 2026

Du lundi 21 février au dimanche 09 mars 2026

VACANCES DE PRINTEMPS 2026

Du lundi 18 avril au lundi 04 mai 2026

VACANCES D'ÉTÉ 2026

A partir du lundi 04 juillet 2026

Bonnes Vacances !

LE MEMO DES VACANCES

Pour chaque période de vacances scolaires, le service Jeunesse, le service des sports et de la vie associative et la Maison des Jeunes et de la Culture élaborent un programme complet pour les enfants et les adolescents.

De nombreuses activités vous sont ainsi proposées afin que vos enfants découvrent de nouvelles disciplines sportives, ludiques ou créatives. Pensez à réserver vos places le plus tôt possible.

- ▶ **Le centre de loisirs**, ouvert aux vacances scolaires (sauf 1^{ère} semaine des vacances de Noël et 2^{ème} semaine des vacances d'hiver)
- ▶ **L'école municipale des sports** propose des stages aux vacances d'automne, de février et d'avril, 1 semaine 2h par jour, pour découvrir de nouvelles activités.
- ▶ **Les séjours de la MJC**, de 5 jours organisés par tranche d'âge avec des thématiques adaptées (à partir de 6 ans).
- ▶ **Le Point Jeunes** pour les jeunes de 12 ans et plus.



MAIRIE DE GRUISSAN

Écoles

Directrice
de l'école maternelle :
Christelle SIERRA
Directrice de l'école
élémentaire :
Cécile BERARD

PÔLE ENFANCE-JEUNESSE

ELUE RÉFÉRENTE : ALEXIA LENOIR
DIRECTRICE DE PÔLE: CATHERINE BOUPIES

COORDINATRICE : Aurélie ESPITALIE

Crèche

Responsable :
Karla ESTEVE
12 agents

ALSH

Responsable :
Adeline MAYNADIER
6 agents mercredi /
8 agents petites
vacances
13 agents l'été

Périscolaire

Responsable :
Keltoum CHALKHA
15 agents

Ecole municipale
des sports
coordinateur :
Benjamin
Hannedouche
2 éducateurs sportifs

Écoles

5 agents ATSEM

Le Soleilhas

Responsable :
Flavie GABORIAU
5 agents

RPE

Responsable :
Christine ESTRADE

Administration

Sabrina SALVAYRE
Monique TINE

CONTACTS

Service Enfance-Jeunesse

04 68 75 21 07 / centredeloisirs@ville-gruissan.fr

Crèche

04 68 49 53 33 / creche@ville-gruissan.fr

RPE

06 31 20 62 28 / rpe@ville-gruissan.fr

ALSH

04 68 75 21 07

Accueil Périscolaire

04 68 49 26 85

Ecole Maternelle

04 68 75 04 79 / ce.0110321p@ac-montpellier.fr

Ecole Primaire

04 68 49 03 69 / ce.0110319m@ac-montpellier.fr

MJC

04 68 49 61 87 / mjc.gruissan@ville-gruissan.fr

Conseil Municipal Enfants

04 68 75 21 07 / centredeloisirs@ville-gruissan.fr

Conseil Municipal Jeunes

04 68 75 21 07 / centredeloisirs@ville-gruissan.fr

Ecole municipale des sports

04 68 75 21 07 / centredeloisirs@ville-gruissan.fr

Médiathèque

04 68 75 21 30 / mediatheque@ville-gruissan.fr

École de Musique

04 68 75 21 15 / cubeamusique@ville-gruissan.fr

CCAS

04 68 75 21 00 / ccas@ville-gruissan.fr

AES

06 60 04 60 01

